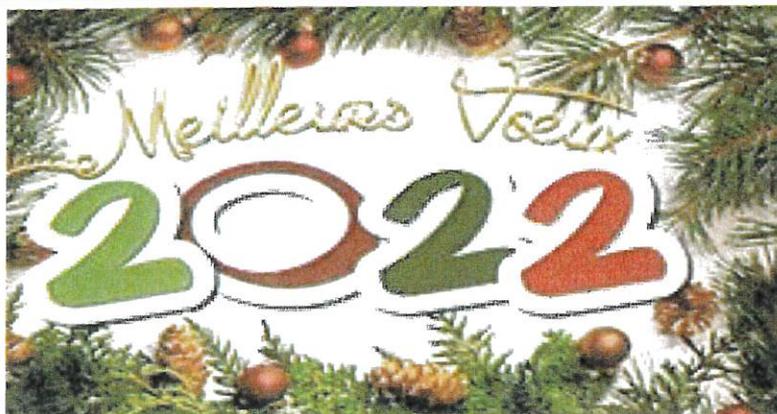


# VILLENEUVE D'AMONT

JANVIER 2022

BULLETIN MUNICIPAL N°2



L'ensemble du conseil municipal et des agents municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter :

Des éclats de rire, pour dissiper la morosité,  
De l'audace, pour oser inventer et créer autrement,

De la confiance, pour s'épanouir pleinement,  
Des douceurs, pour croquer la vie à pleine dents,  
Du réconfort, pour être rassuré lors de moments délicats,

De la bonté, pour le plaisir de donner aux autres,  
Des rayons d'espoir, pour illuminer nos idées et notre humeur,

De la vaillance, pour aller de l'avant tel un(e) aventurier(ère) de l'avenir !  
De la persévérance pour mener ses projets à bien.

**BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2022**

**Prenez soin de vous !**

**Marie-Claire MONNIN**

**Maire de Villeneuve d'Amont**

Mairie

1, place de la Mairie

25270 VILLENEUVE D'AMONT

Tél : 03.81.89.51.51

Mail :

[mairie@villeneuve25270.fr](mailto:mairie@villeneuve25270.fr)

Site internet :

[www.villeneuve25270.fr](http://www.villeneuve25270.fr)

SECRETARIAT DE MAIRIE

Secrétaire : Mme Marie Sophie SAULNIER

Mardi : 8h30-11h30/13h30-18h

Jeudi : 8h30-11h30

Vendredi : 8h30-12h00

Horaires d'ouverture au public :

Mardi : 15h-18h00

Vendredi : 9h00-12h00

## Le mot du Maire

Nous venons de tourner la page de 2021 alors que la crise sanitaire continue de perturber notre quotidien et de faire régner l'inquiétude dans le monde entier.

Toute cette année nous avons dû appliquer les mesures covid, adapter nos modes de vie et de travail et malheureusement nous n'avons encore pas pu nous retrouver autour d'une fête villageoise.

Malgré les contraintes sanitaires le conseil municipal a pu se retrouver une fois par mois et mener à terme certains projets :

- ✓ Rénovation de l'éclairage public débutée en Juin est enfin terminée, nous avons déjà pu constater une baisse de la facture EDF depuis la mise en place de l'éclairage Led
- ✓ Remplacement des panneaux routiers qui étaient bien usagés et plus aux normes, modifications de signalisations de rues par Stop ou sens interdit sauf riverain.
- ✓ Permis de construire accordé pour l'aménagement des locaux de la Mas pour la future école du RPI+ classes de l'IME l'EVEIL.
- ✓ Réalisation de l'isolation des combles, ainsi que l'agencement pour séparer l'intérieur des deux garages au presbytère.
- ✓ Etude réalisée pour la pose de panneaux photovoltaïques à la station d'épuration
- ✓ Le changement de chaudière pour le bâtiment de la mairie vient d'être voté en décembre, remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière granulés bois. Installation prévue au cours du premier semestre 2022 sur une période de vacances scolaires.

D'autres projets sont en cours, mais pour certains soumis au devenir de notre église ou par des études engagées par la commune ou la CCA 800 :

- ✓ Eglise (voir pages spéciales)
- ✓ Cimetière : reprise de concessions et aménagements
- ✓ Aménagement de la place pour sécuriser la future école
- ✓ Rénovation de la partie la plus ancienne du réseau d'eau
- ✓ Rénovation énergétique du presbytère
- ✓ Panneaux photovoltaïques sur le toit de la station d'épuration
- ✓ Parc de jeux pour les enfants
- ✓ Lotissement communal
- ✓ Rendre la mairie accessible aux personnes à mobilité réduite
- ✓ Sécurisation des entrées du village
- ✓ PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

Il est important que ces projets aboutissent pour l'avenir de notre commune et le bien-être et le bien vivre à Villeneuve d'Amont. Je reste particulièrement attentive et déterminée pour mener à bien ces projets importants.

En espérant pouvoir vous retrouver le plus tôt possible autour de moments partagés et conviviaux.

Bien cordialement

Marie-Claire MONNIN



## Nouveaux habitants

Depuis quelques temps, de nouveaux visages serpentent les rues de Villeneuve d'Amont. Nous souhaitons la bienvenue à toutes ces nouvelles familles qui ont choisi de venir résider dans notre charmant petit village.

- ✓ Mr Gil INACIO ALMEIDA et Mme Alisé GUYON ont emménagé dans leur nouvelle maison construite au 21 Grande rue.
- ✓ Mr Richard KNOLL et Mme Isabelle VETTER et leurs enfants qui ont acquis l'ancien restaurant au 3 rue des Tours.
- ✓ Mr Laurent FONTAINE et Mme Anne PIO et leurs enfants qui rénovent la maison de Mme Simone PREVALET au 3 place de la Mairie.
- ✓ Mr Nicolas PREVALET et Mme Amélie LHOMME et leur petite fille qui rénovent la ferme des Narboz

## ETAT CIVIL

### Naissances :

- ✓ Téa née le 2 mai 2021 d'Anthony OREN et Manon SAGE
- ✓ Victoire née le 25 juillet 2021 de Guillaume MARION et de Chloé MICHELET

### Ils nous ont quittés :

- ✓ Fabienne BARRERE le 8 juillet 2021
- ✓ Jean-Noël GODARD le 3 juin 2021

## **FETE des MERES**

La crise sanitaire n'a pas permis aux mamans du village de se retrouver comme habituellement pour une soirée conviviale au restaurant, 49 mamans sur 61 sont venues retirer leurs bons d'achat de 15 euros à la fromagerie du village.

## **COLIS de NOËL**

Comme le veut la tradition la municipalité offre un colis de Noël aux personnes de 70 ans et plus résidants au village. Les colis ont été choisis par un adjoint et une conseillère et confectionnés par La Petite Epicerie de Villers sous Chalamont.

Cette année ce sont 20 colis qui ont été distribués par les élus à : 5 hommes, 9 femmes et 6 couples.

Les cartes de vœux qui accompagnaient ces colis ont été gentiment réalisées par les élèves de la classe du village. Un grand Merci à Mme THOMAS enseignante et aux enfants pour cette excellente initiative qui a fait très plaisir à nos aînés.

## **FLEURISSEMENT**

La commission fleurissement s'est bien impliquée pour embellir et rendre notre village plus accueillant.

Cette année deux bénévoles : Joëlle ROLET et Corentin ROLET ont pris soins des fleurs tout au long de la saison, merci à eux pour leur engagement sans faille.

## **CORRESPONDANT de L'EST REPUBLICAIN**

Mr Patrick RACLE est le nouveau correspondant de l'Est Républicain pour notre village, il est joignable au : 06.84.18.39.36

Ou par mail : [racle.patrick@wanadoo.fr](mailto:racle.patrick@wanadoo.fr)

## CIMETIERE

Constatant que de nombreuses tombes ne sont plus entretenues, (il ne suffit pas de fleurir une tombe pour qu'elle soit entretenue il faut la nettoyer, la démousser, la stèle ne doit pas être brisée ou présenter de problème d'étanchéité, la croix ou autres objets ne doivent pas être cassés ou noircis /illisibles, ...), le conseil municipal a pris la décision de mettre en œuvre une procédure de reprise des concessions abandonnées.

Par cette action nous voulons donner au cimetière un aspect agréable et décent, à la hauteur du respect dû aux défunts.

***Seules les concessions de plus de 30 ans d'existence et dont les dernières inhumations ont plus de 10 ans peuvent être reprises.***

Cette reprise se déroule en deux étapes :

- La première étape a eu lieu le 07 Octobre 2021 elle a consisté à un relevé précis des tombes et de leur état avec affichage du procès-verbal cette phase va durer 3 ans. Le propriétaire (ou les héritiers) de la tombe réputée en état d'abandon a 3 années à compter d'octobre 2021 pour procéder à la rénovation de la tombe.
- En Octobre/Novembre 2024 aura lieu la seconde phase qui consiste en l'établissement d'un second procès-verbal constatant la continuité de l'état d'abandon des dites concessions.

**Concessions** : à partir de cette année 2021 suite à la délibération prise en conseil municipal la concession est attribuée pour une durée de 30 ans que ce soit en caveau ou en terre au prix de 120 euros l'emplacement.

**Projets pour le cimetière** : construction d'un colombarium et jardin du souvenir en même temps que la construction d'un nouvel édifice religieux.

**Poubelles du cimetière** : Constatant beaucoup d'incivisme avec les poubelles du cimetière (tri mal fait, sacs poubelles d'habitants déposés dans le bac du cimetière, ...) ce qui nécessite un travail supplémentaire au frais de la collectivité nous avons fait le choix de les enlever.

Les fleurs naturelles et le terreau peuvent toujours être déposés dans le bac à compost (sans les pots et les plastiques), concernant vos autres déchets nous vous demandons de les ramener avec vous. Nous vous remercions de votre compréhension.



### **Sens Interdit (sauf riverain) :**

Sens Interdit Sauf riverain ne veut pas dire que les habitants du village peuvent utiliser librement ces rues, il est simplement autorisé de se rendre chez une personne résidant dans ces rues pour des raisons bien précises. Utiliser une rue en sens interdit peut vous coûter **4 points** sur votre permis de conduire.

### **Feux :**

Brûler ses déchets est fort incommodant et toxique pour le voisinage d'autant plus que conformément au code de l'environnement, nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler vos déchets verts ou ménagers. Vous pouvez les apporter à la déchèterie de Levier aux heures et jours d'ouvertures. Cette infraction peut vous coûter 450 €.

### **Chiens :**

Cette année encore de nombreux signalements de **divagations de chiens et d'aboiements intempestifs jour et nuit**, la municipalité rappelle au civisme les propriétaires de chiens. La loi nous impose la mise en fourrière des animaux errants entraînant des frais de garde et de récupération au propriétaire.

### **Travaux dimanches et jours fériés :**

Conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur, en ce qui concerne les propriétés privées, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : de 10h à 12h00, les dimanches et jours fériés. Merci de respecter ces horaires pour la tranquillité de tous.

Vous remarquez quelque chose d'inhabituel dans la commune, un danger, un risque, n'hésitez pas à nous faire part de vos observations pour le bien-être de tous.

## EGLISE

De nombreux habitants nous font remarquer que « rien de bouge », pourtant au cours de cette année 2021 de nombreuses réunions se sont succédées pour faire évoluer ce projet qui nous tient à cœur et qui nous prend beaucoup de temps et d'énergie.

- ✓ **21 janvier 2021** recrutement du programmiste après appel d'offres c'est l'agence « **Tout un programme** » qui a été retenue Mr FORTIN est notre principal interlocuteur.
- ✓ **28 janvier 2021** présentation en visio conférence (cause crise sanitaire) des travaux des élèves de l'école d'architecture de Lyon au conseil municipal en présence de Mr FORTIN de l'abbé DECREUSE et d'un membre du conseil pastoral.  
Nous retiendrons de cette présentation que les élèves ont fourni un travail considérable, 13 projets totalement différents qui nous ont fait réagir et découvrir que certaines choses étaient de l'ordre du possible, ils nous ont apporté une ouverture d'esprit et nous ont permis de nous approprier le langage architectural. Le seul bémol étant que ces projets ne sont pas transposables pour notre projet car il n'avait pas été demandé aux étudiants de se projeter avec notre enveloppe financière.
- ✓ **11 Février 2021** : première réunion avec le programmiste Mr FORTIN et la commission église.
- ✓ **18 Mars 2021** rencontre avec l'unique facteur d'orgue du département.
- ✓ **25 Mars 2021** : seconde réunion avec Mr FORTIN, la commission église + l'abbé DECREUSE et Mr ARNOULT du CDAS (commission des arts sacrés) délégué par le diocèse.
- ✓ **15 Avril 2021** : rencontre avec une entreprise de cloches d'édifices.
- ✓ **21 Mai 2021** : troisième réunion avec Mr FORTIN et les divers représentants cités plus haut.
- ✓ **1<sup>er</sup> juillet 2021** : quatrième réunion avec Mr FORTIN et les divers représentants.
- ✓ **18 Août 2021** : cinquième réunion avec Mr FORTIN + la commission église : la commission s'oriente plus sur la construction d'une chapelle au vu des coûts trop onéreux pour une église de 40 à 60 places (voir document synthèse des scénarios).
- ✓ **1<sup>er</sup> Octobre 2021** : sixième réunion avec Mr FORTIN + abbé DECREUSE + Mr ARNOULT + une représentante du conseil pastoral. Les représentants du diocèse sont opposés à la construction d'une chapelle, au déplacement de l'église sur un autre terrain, nous rappellent la loi de 1905 loi de séparation de l'église et de l'état. Chacun restant sur ses positions une nouvelle réunion est programmée.
- ✓ **21 Octobre 2021** : réunion publique avec les habitants, Mr FORTIN et tous les membres du conseil municipal pour partager le fruit de nos réflexions sur ce projet. Seulement 29 personnes se sont déplacées, nous décidons de réaliser un questionnaire pour recueillir l'avis de tous les habitants.
- ✓ **22 Octobre 2021** : rencontre avec Mr LONGEOT principalement pour le dossier de l'église mais aussi sur d'autres sujets concernant la commune.
- ✓ **Mi-novembre** : réunion de l'équipe pastorale avec l'abbé DECREUSE et Mr ARNOULT sans qu'un élu de VILLENEUVE ne soit invité pour expliquer le point de vue de la commune et participer à la réflexion.
- ✓ **24 Novembre 2021** : dépouillement du questionnaire envoyé aux habitants. Le questionnaire avait pour but de recueillir les avis des habitants sur un projet qui n'est pas banal en 2021 la reconstruction ou non d'une église. Sur les retours des questionnaires peu de commentaires, de très bonnes remarques constructives, d'autres remarques très agressives à la limite de la correction envers les élus.

## SYNTHESE DES QUESTIONNAIRES :

<b>90 questionnaires distribués</b>	<b>56 réponses</b>
<b>Questionnaire rendu hors délai, non pris en compte</b>	<b>1</b>
<b>Questionnaire non exploitable, non pris en compte</b>	<b>1</b>
<b>160 adultes questionnés</b>	<b>97</b>
<b>Chapelle avec l'enveloppe des 3.4M</b>	<b>1</b> <b>(La personne ne veut pas une chapelle au rabais)</b>
<b>Chapelle + projets communaux</b>	<b>52</b>
<b>Eglise + projets communaux</b>	<b>10</b>
<b>Eglise avec l'enveloppe des 3.4M</b>	<b>32</b>
<b>Faut-il reconstruire quelque chose ? Eglise ? Chapelle ? ou rien ? + projets communaux</b>	<b>2</b>

Nous observons que 62 personnes sur 97 veulent un lieu de culte tout en gardant de l'argent pour des projets communaux.

- ✓ **25 Novembre 2021** : réponse officielle de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui nous impose des fouilles archéologiques du terrain, nous n'avons pas encore de dates programmées pour ces fouilles. Nous devons attendre le résultat des fouilles pour avancer sur notre projet ce qui va prendre encore du temps.
- ✓ **25 Novembre 2021** : septième réunion avec Mr FORTIN, la commission église, l'abbé DECREUSE, Mr ARNOULT et Mme BUA représentante du conseil pastoral. Lors de cette réunion l'abbé DECREUSE demande une église d'une jauge de 100 places, ne s'engage pas à faire plus de célébrations au village qu'auparavant, les baptêmes ne pourront se faire au village que lors des célébrations prévues. Les représentants du diocèse sont toujours opposés à un déplacement de l'église sur un autre terrain alors que cette solution nous aurait permis d'économiser le prix des fouilles archéologiques. Les élus demandent aux représentants du diocèse de les aider dans la recherche de fonds financier pour construire une église de 100 places puisque nous avons actuellement 3 400 000 euros en caisse de l'assurance et qu'une plus grande église aura un surcout d'un million d'euros. Nous savons pertinemment que le budget communal ne pourra pas financer un tel projet, notre demande reste hélas sans réponse...
- ✓ **Décembre 2021** : constatant que les familles utilisent de plus en plus le funérarium lors d'un décès, ainsi qu'une hausse des obsèques religieuses en l'église de Levier d'habitants d'autres communes, le Maire de Levier s'est positionné pour demander aux communes une participation financière pour le chauffage de l'église lors d'un enterrement pour des personnes qui ne sont pas résidentes à Levier. Cette prise de position aura le mérite d'apporter une réflexion élargie et constructive entre les Maires et la Paroisse de Levier sur le devenir et l'utilisation des églises.



## SYNTHÈSE DES PROJECTIONS BUDGÉTAIRES

S3 100p      S3 80p      S3 60p      S3 40p

TRAVAUX & AMÉNAGEMENTS				
TOTAL ARRONDI TRAVAUX	2 770 000 €	2 620 000 €	2 500 000 €	2 350 000 €
HONORAIRES				
TOTAL ARRONDI HONORAIRES	780 000 €	750 000 €	730 000 €	700 000 €
FRAIS CONNEXES				
TOTAL ARRONDI FRAIS CONNEXES	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €
<b>BUDGET GLOBAL ARRONDI ALÉAS COMPRIS HT</b>	<b>3 660 000 €</b>	<b>3 480 000 €</b>	<b>3 340 000 €</b>	<b>3 160 000 €</b>
DONT PART ALÉAS HT	265 000 €	253 000 €	243 000 €	231 000 €
TVA 20%	732 000 €	696 000 €	668 000 €	632 000 €
<b>BUDGET GLOBAL ARRONDI ALÉAS COMPRIS TTC</b>	<b>4 400 000 €</b>	<b>4 180 000 €</b>	<b>4 010 000 €</b>	<b>3 800 000 €</b>

## EGLISE

Dans le numéro 1 du bulletin municipal, je vous avais promis une anecdote .....alors la voici : Elle a pour sujet le coffre-fort de l'église et surtout son contenu, mais je vous relaterai aussi le déroulé de cette matinée et des jours qui ont suivi, car hormis cette anecdote, il me semble que le récit de cet "événement " se doit de rester dans l'histoire du village accolé à son triste sinistre en date du 5 août 2018.

Parmi les décombres au milieu des poutres, des gravats et des cendres, seul reste, en apparence intact, un magnifique coffre-fort de la marque Bauche encore scellé au mur et verrouillé par une serrure et un code.



Les clefs récupérées chez Solange Jattefaux (ancienne maire et fleuriste de l'église pendant de nombreuses années), ainsi que le code (connu de certains conseillers pour l'avoir entendu lors de leur catéchisme ou autre service de messe) il sera impossible de l'ouvrir, je fais donc appel à un professionnel.

Ainsi, le 24 août 2018, un coffretier, deux gendarmes, l'abbé Ruffiot, Philippe Bulle, les conseillers : Joëlle Rolet, Liliane Greusard, Jean-Louis Godard, Jean-Yves Rolet, Vincent Godard nous retrouvons à l'église devant ce coffre.

A l'aide d'une caméra le coffretier s'assure qu'il y a bien des objets à l'intérieur et dès qu'il en a confirmation se met à l'œuvre et finit par ouvrir la porte principale.

De celle-ci seront sortis plusieurs très beaux objets du culte nécessaires aux diverses célébrations passées surtout mais aussi actuelles et petite déception.....pas de calice en or comme on l'avait entendu dire.

Sous la porte principale, une autre, plus petite, résiste elle aussi.

A nouveau la caméra entre en jeu et, à nouveau, le coffretier opère : la porte s'ouvre.

De cette partie du coffre nous ressortons plusieurs petits objets dont une ancienne boîte en fer dans laquelle se trouve de très vieux papiers pliés en 4 mais en très mauvais état, nous les

confierons à l'abbé Ruffiot qui se propose de les faire étudier par un service du diocèse le CDAS (commission des arts sacres).

Et puis arrive l'anecdote annoncée : l'abbé Ruffiot inspecte chaque objet et tout à coup nous prend à part avec Liliane Greusard et en ouvrant une petite boîte dans laquelle nous découvrons une petite croix en bois, de 4 cm environ, nous dit : il se pourrait que le plus grand trésor de votre église se trouve devant vos yeux et nous donne l'explication suivante : des petites croix ont été faites avec le bois de la croix de crucifixion du Christ et auraient été cachées et disséminées dans de nombreuses églises. Celle-ci pourrait en être une .....Quelle révélation !!!!!!!!!!!Quelle émotion!!!!!!!!!!!! Dans notre église une telle richesse !!!!!!!!!

Mais sur le coup, pas le temps de partager cette information avec d'autres.

Il nous faut faire, dans l'immédiat, l'inventaire de ce que nous avons ressorti et le transcrire.

Après le départ des gendarmes et du coffretier nous ressortons tous de l'église et nous remontons la rue en direction de ma maison, je dirai même, en procession, chacun chargé d'un objet ou deux dans des cagettes, ou autres contenants, dommage.... pas de photographe pour immortaliser ce moment assez épique tout de même.

Dans ma cuisine une grande nappe blanche est prête à recevoir tous les objets. Nous les photographions un à un et en dressons l'inventaire. Ce jour-là le prêtre n'emmènera aucun des objets. Cela se fera plus tard.

La question se pose de savoir où les stocker. En attente de réponse je les garde chez moi mais voilà ....une fois tout le monde parti, les objets bien alignés dans une pièce de la maison, la pression retombe et là je prends conscience que, sous mes yeux, dans ma maison, il y a un petit bout de bois, en forme de croix, qui pourrait être issu du bois qui aurait supporté le Christ pendant sa crucifixion. Pendant 3 jours je n'ai pas voulu quitter ma maison ou tout du moins la laisser sans personne à l'intérieur. 3 jours et 3 nuits je dois l'avouer pendant lesquelles j'ai été très perturbée et bien sûr impossible pour moi de ne pas montrer cet objet à mes enfants, ainsi qu'à une autre personne en qui j'avais toute confiance, car cela pouvait devenir un secret. Dans la semaine suivante les objets ont été emportés et rangés dans un lieu autre que ma maison.

Quelques jours plus tard l'abbé Ruffiot est venu chercher ceux qui pouvaient avoir une importance pour l'histoire de notre église et donc de notre village (dont la fameuse croix) et ceux qui pouvaient être restaurés. Bien sûr tout est listé au départ des objets et il en sera fait de même à leur retour. On attendait beaucoup des écrits retrouvés dans une petite boîte mais malheureusement leur état de dégradation n'a pas permis d'en tirer quoi que ce soit.

Après quelque temps l'abbé Ruffiot a rapporté tous les objets susceptibles ou non de nous apprendre quelque chose de l'histoire passée mais malheureusement rien d'exploitable.

Et la petite croix me direz-vous ????

Hé bien vous l'avez deviné...non...cette croix n'est malheureusement pas issue du bois de crucifixion du Christ.

Nous n'aurons certainement jamais la réponse à la question : pourquoi conserver dans un coffre-fort une petite croix en bois de 4 cm ?

Beaucoup plus tard, lors d'une réunion en présence de Mr Chauvin (CAUE) et de l'abbé Ruffiot je leur raconte par quelles émotions j'étais passée au sujet de cette croix et l'abbé Ruffiot me dit qu'en souvenir de cette histoire et de la forte émotion qu'elle m'a provoquée il me l'offre personnellement. Encore une émotion forte, j'en suis vraiment très touchée.

Après quelques jours de réflexion je sais que je ferai à mon tour don de cette petite croix afin qu'elle soit réinstallée dans notre future église ou chapelle où elle retrouvera sa place mais cette fois, en évidence, pour nous rappeler ce qu'elle aurait pu être .....et sa toute petite histoire.

Martine GRASSA



L'Association des parents d'élèves du RPI de la Joux vous présente ses meilleurs vœux de santé, joie et bonheur pour cette **nouvelle année 2022** !

L'année 2021 : un gout de retour à la vie normale. Flash-Back sur cette année :

- Vente de miel en Février (Sylvain Courtois) Merci pour l'accueil que vous réservez aux enfants.
- L'association a participé au financement des voyages de fin d'année de 3 écoles  
L'école ARC est allée à Besançon, visite de la chocolaterie le Criollo et de la Citadelle,



L'école de Villers sous Chalamont est partie visiter Besançon.



L'école de Villeneuve d'Amont a visité les grottes des Moidons, sentier Karstiques de Molain,



- Pour la rentrée 2021, un café d'accueil organisé dans chaque école, l'occasion de rencontrer les nouvelles familles qui entrent dans le RPI.
- Avec les nouvelles personnes qui rejoignent les membres actifs de l'association, une fête d'halloween a pu être organisée. Merci aux habitants d'avoir joué le jeu lors du passage des enfants « Trick or Treat » !



- Des ateliers fabrication de décorations de Noël ont été organisés dans la petite salle d'Arc, beau succès merci aux participants ! Ces décorations ont été vendues au marché de Noël de Salins.



- La tombola avec un panier garni à gagner a eu un beau succès aussi, merci à tous les participants, et aux artisans, commerçants d'avoir répondu présents pour les dons.
- Un spectacle de magie devait être offert aux enfants ainsi qu'une fête avec le père Noël mais la situation sanitaire en a décidé autrement. Le Père Noël a tout de même pu venir rendre visite aux enfants !!



- **Un grand Merci** à tous les habitants des villages pour leur participation à la collecte de papier. **Si vous voulez participer :**  
Il suffit de déposer vos papiers, journaux, pub ... devant votre maison une équipe se charge de venir les ramasser.  
Cette opération permet à l'association de revendre ces papiers et participer au financement des activités, spectacles, sorties, voyages... des enfants des 3 écoles. C'est aussi un moment convivial entre parents lors du chargement de la benne.

Prochaines dates :

**- 19 Mars 2022 Ramassage**

**- 11 Juin 2022 Ramassage + Benne**

- Prochaine action, la vente de miel.
- Des animations intergénérationnelles et soirée irlandaise, animation, marché aux fleurs, kermesse seront organisés cette année si toutes les conditions sanitaires le permettent.

Au plaisir de vous y rencontrer,

**BELLE ANNEE à tous !**

## **Avenir du bâtiment MAS Ecoles du RPI avec l'Eveil**

Le projet de regroupement des écoles du RPI avec les classes de l'IME l'Eveil est en bonne phase d'avancement. Les plans proposés après diverses réunions de concertations conviennent à tous, un permis de construire a été déposé et validé pour l'ouverture de nouvelles fenêtres, la création d'un ascenseur sur l'extérieur, la création d'une coursive et la construction d'un préau.

Le démarrage des travaux est suspendu au départ des résidents de la MAS fin du premier semestre 2022 pour leur nouveau bâtiment à Levier qui a pris du retard cet automne, nous espérons que les enfants intégreront cette nouvelle école au cours de l'année 2023.

## **Station d'épuration**

Comme l'an dernier les boues de la station d'épuration n'ont pu être épanchées cause COVID 19, un prestataire est venu déshydrater les boues sur place pour les évacuer ensuite sur un site prévu à cet effet. L'état a subventionné cette prestation à la même hauteur que l'an dernier.

